

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	20 juin 2017	Séance du : 28 juin 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes à PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 37</u>	
Présents : 30	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Laurent DUPONT (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Objet : Pré candidature de la Communauté de communes du Clermontais au dispositif régional pour le développement et la valorisation des bourgs centres

Monsieur RUIZ rapporte :

Vu le rapport N°CP/2017 - Mai/11.11 présenté en commission permanente de la Région Occitanie le 19 mai 2017 et intitulé : "Politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie pour la période 2017-2021 - Modalités relatives à l'élaboration des candidatures". La Région affiche clairement sa volonté en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres, sur les domaines suivants :

- la qualification du cadre de vie : valorisation des entrées de ville, espaces publics, patrimoine, façades,
- la production de logements : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne,
- l'offre de services à la population : santé, enfance, jeunesse,
- la mobilité : cheminements doux, intermodalité,
- le développement économique : maintien du commerce en cœur de ville, tiers lieux, qualification des infrastructures d'accueil des entreprises, offre numérique,

- la culture et le tourisme : offre d'hébergement, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique,
- l'environnement : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables.

Considérant que les trois Communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault travaillent ensemble à l'élaboration du SCoT Pays Cœur d'Hérault, dont l'enjeu de la structuration territoriale et de l'attractivité des Communes est au centre du projet,

Et Vu le défi 6 de la Charte Agenda 21 du Pays Cœur d'Hérault, intitulé " Urbanisme, logement et mobilité" et de son objectif 6.2 intitulé : "Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires",

Considérant que le territoire du SCOT et les villes centres qui le composent sont identifiées par la Région Occitanie pour bénéficier du dispositif "Bourgs Centres Occitanie".

En effet, l'action de la Région est ciblée en direction des :

- Des villes centres des bassins de vie ruraux. Il s'agit des communes suivantes pour le PCH (INSEE 2012) : Ville centre de Lodève, Ville centre de Gignac, Ville centre de Paulhan, Ville centre de Clermont-l'Hérault, Ville centre de Saint-André-de-Sangonis,
- Des pôles de services de proximité qui offrent des équipements et services remplissant des fonctions de centralité, aux populations du bassin de vie. Citons les pôles de services de plus de 1500 habitants en 2014 (en plus des villes centres) : Montarnaud, Canet, Le Pouget, Saint Jean de Fos, Saint Pargoire. Cette première liste étant susceptible d'évoluer en fonction des nouveaux recensements de population et du positionnement d'autres communes comme Aspiran et Fontes,
- Des pôles de moins de 1 500 habitants étant un chef lieu de canton. Ainsi, nous pouvons prendre en compte Le Caylar,

Considérant qu'en complément, la Région Occitanie souhaite soutenir les investissements publics pour l'ensemble des communes rurales afin de favoriser leur attractivité. Le Pays compte 57% de communes de moins de 500 habitants, soit 44 villages sur 77 communes. Parmi ces Communes, 24 villages ont moins de 200 habitants (INSEE 2013),

Considérant que le cadre de référence des actions qui seront proposées dans le contrat "Bourg-Centre Occitanie" s'établira en lien avec le socle stratégique de développement et de valorisation du bourg centre exprimé dans le projet élaboré par la Collectivité concernée.

Ce projet doit permettre de :

- Se doter d'une vision prospective à moyen et long termes vis à vis du cœur même du bourg mais également de son territoire environnant au regard des fonctions de centralité qu'il a vocation à développer,
- Traduire cette vision par la définition d'une stratégie spécifique de développement et de valorisation du Bourg -Centre qui proposera les priorités et les mesures thématiques appropriées pour atteindre son objectif,
- Proposer un programme d'actions opérationnel pluriannuel,

Considérant que le Clermontois dispose d'un patrimoine culturel et naturel exceptionnel avec notamment le Grand site Salagou - Cirque de Mourèze, le Pic de Vissou ou la Manufacture de Villeneuve... mais aussi d'une campagne vivante ?

Que le Clermontois est également un fantastique espace de loisirs pour pratiquer les Activités de Pleine Nature (APN) ou pour s'adonner à des balades tranquilles,

Que le Clermontois propose aussi aux entreprises une offre foncière de qualité pour se développer.

Cet environnement a généré une économie diversifiée (viticulture, oléiculture, maraichage), une filière touristique, des activités commerciales, artisanales et industrielles, des services à la personne que la Communauté de communes s'attache à développer avec équilibre.

Ainsi le Clermontais propose un cadre de vie attractif, avec un maillage de petites villes et villages organisé autour du bourg centre historique de Clermont l'Hérault.

Les ménages y trouvant tous les services dont ils ont besoin pour leurs enfants, avec une vie sportive et un tissu associatif très dynamique, de nombreux équipements publics et une offre de loisirs culturels très élargie, le territoire connaît une forte croissance démographique.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais souhaite renforcer l'attractivité de la polarité urbaine composée des bourgs centres de Clermont L'Hérault et Canet mais aussi le pôle secondaire de Paulhan et les communes de Fontès et Aspiran.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais souhaite agir sur les différents domaines constituant des leviers de redynamisation des centres bourgs :

- la qualification du cadre de vie,
- la production de logements,
- l'offre de services à la population,
- la mobilité,
- le développement économique,
- la culture et le tourisme,
- l'environnement,

Considérant que des études préalables seront nécessaires afin de faciliter la définition du projet de développement et de valorisation devant identifier les enjeux et fixer les objectifs du bourg centres de Clermont l'Hérault et Canet et du pôle secondaire de Paulhan.

Considérant que la Région Occitanie pourra accompagner financièrement la phase de définition du Projet de Développement,

Considérant que la Communauté de communes et les communes concernées devront proposer une articulation étroite avec l'échelle du SCOT Cœur d'Hérault, notamment au niveau des études stratégiques et opérationnelles à produire.

Il est proposé à au conseil communautaire :

- de valider l'acte de Pré-candidature de la Communauté de communes du Clermontais au dispositif "Bourgs Centres" de la Région Occitanie en lien avec les 3 communautés de Communes membres du Pays Cœur d'Hérault et les communes concernées,
- de préparer un Cahier des Clauses Techniques Particulières en collaboration avec les autres Communautés de communes, le Pays Cœur d'Hérault et communes concernées, et en complémentarité de leurs travaux en matière de Bourgs Centres. Ce CCTP fera l'objet d'une co élaboration avec les communes concernées,
- de permettre au Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil Communautaire, oui l'expose de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

VALIDE l'acte de Pré-candidature de la Communauté de communes du Clermontais au dispositif "Bourgs Centres" de la Région Occitanie en lien avec les 3 communautés de Communes membres du Pays Cœur d'Hérault et les communes concernées,

AUTORISE Monsieur le Président :

- à préparer un Cahier des Clauses Techniques Particulières en collaboration avec les autres Communautés de communes, le Pays Cœur d'Hérault et communes concernées, et en complémentarité de leurs travaux en matière de Bourgs Centres. Ce CCTP fera l'objet d'une co élaboration avec les communes concernées,
- à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20170704-2017-06-28-18-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017